POINT SUR LES CONSEILS DES MINISTRES DES PAYS DE LA ZONE UEMOA

Semaine du 13 au 19 novembre 2026

Sommaire

BENIN 2
BURKINA FASO 2
COTE D'IVOIRE 9
GUINEE BISSAU 9
MALI 11
NIGER 13
SENEGAL 13
TOGO 16
Disclaimer 17



Au titre des conseils de ministres des pays de la zone UEMOA, les équipes de la SA2IF vous présentent le résumé suivant.

BENIN

A la date du 19 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Bénin n'a été publiée. La dernière remonte au mercredi 04 novembre.

BURKINA FASO

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le jeudi 19 novembre 2026, en séance ordinaire, de 09 H 00 min à 14 H 00 min, sous la présidence du Camarade Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ **AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO**

Le Conseil des ministres a adopté deux rapports portant respectivement sur le renforcement du cadre réglementaire de l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité et sur le développement des infrastructures commerciales.

- **Approbation des statuts particuliers de l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité (Economat-FDFS)**

Le premier rapport concerne un projet de décret portant approbation des statuts particuliers de la Société d'État dénommée « Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité », en abrégé « Economat-FDFS ».

Ce décret vise à doter cette société d'État d'un cadre réglementaire adapté à l'accomplissement efficace de ses missions, conformément à la loi n°025/99/AN du 16 novembre 1999 portant réglementation générale des sociétés à capitaux publics.

- **Inscription du Projet RAAGA parmi les projets spécifiques du BN-GPB**

Le second rapport porte sur l'inscription du « Projet RAAGA » sur la liste des projets spécifiques du Bureau national des Grands projets du Burkina (BN-GPB).

Ce projet concerne la construction et l'aménagement de marchés modernes dans les arrondissements n°01 et n°04 de Ouagadougou, ainsi qu'à Sarfalao, à Bobo-Dioulasso. Il prévoit la réalisation de complexes commerciaux intégrés comprenant notamment des bâtiments principaux de type R+3 avec étalages, boutiques, espaces de restauration et sanitaires, ainsi que des infrastructures annexes telles que des infirmeries, des locaux administratifs, des parkings en silo, des bornes de recharge pour véhicules électriques et des guichets automatiques de banque et de transfert d'argent.

Sa mise en œuvre vise à renforcer la contribution du secteur commercial à la croissance économique nationale et à soutenir la dynamique de souveraineté économique et de développement endogène.

Le coût global du projet est estimé à 104,38 milliards FCFA, avec un financement assuré par le budget de l'État.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES**

Le Conseil des ministres a adopté deux décrets portant respectivement sur la modification des statuts particuliers du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) et la révision des statuts particuliers de FASO KOSAM.

- **Modification des statuts particuliers du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE)**

Le premier décret porte modification du décret n°2015-901/PRES-TRANS/PM/MEF/MERH du 27 juillet 2015 portant statuts particuliers du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE).

Cette révision vise à adapter le cadre réglementaire du Fonds aux nouveaux textes régissant les établissements publics et les attributions des départements ministériels. Elle introduit notamment une redéfinition de ses missions, en consacrant son rôle d'instrument national de mobilisation, de gestion et d'allocation des ressources destinées à la protection de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable.

Le décret prévoit également une diversification des mécanismes de financement, avec l'introduction de nouveaux instruments tels que les prêts concessionnels et les prises de participation, en complément des subventions.

- **Révision des statuts particuliers de FASO KOSAM**

Le second décret porte approbation des statuts particuliers révisés de FASO KOSAM, à travers la relecture du décret n°2024-1766/PRES/PM/MARAH/MICA/MEF du 31 décembre 2024 portant approbation de ses statuts particuliers.

Les principales innovations concernent :

- la création d'un poste de Secrétaire général ;
- la mise en place de quatre agences laitières dans les principaux bassins de production du pays, à savoir les agences KOSAM du Centre, de l'Est, de l'Ouest et du Nord ;
- la reconfiguration du Conseil d'administration.

Cette réorganisation vise à renforcer le dispositif organisationnel et opérationnel de FASO KOSAM afin de lui permettre d'accomplir plus efficacement ses missions, notamment en matière de développement de la filière laitière nationale.

- ✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**

Le Conseil des ministres a adopté deux décrets portant respectivement sur la nomination d'un administrateur au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence nationale de l'aviation civile (ANAC) et sur la dissolution du Syndicat des pharmaciens du Burkina Faso (SPBF).

- **Nomination d'un administrateur au Conseil d'orientation et de contrôle de l'ANAC**

Le premier décret porte nomination de M. Boulmonli Léonard LOMPO, matricule 104 413 C, Conseiller des affaires étrangères, en qualité d'administrateur représentant l'État, au titre du ministère des Affaires étrangères, au Conseil d'orientation et de contrôle de l'ANAC.

Cette nomination intervient pour un premier mandat de trois (3) ans.

- **Dissolution du Syndicat des pharmaciens du Burkina Faso (SPBF)**

Le second décret porte dissolution du Syndicat des pharmaciens du Burkina Faso, à la suite de pratiques ayant conduit à une augmentation des prix des médicaments de spécialité.

En effet, alors que le coefficient appliqué au prix de cession de ces produits était fixé à 1,32 depuis 1994, le SPBF a adressé, entre février 2022 et janvier 2023, plusieurs correspondances aux grossistes-répartiteurs pour leur imposer un nouveau coefficient de 1,48, en dépit de la réglementation en vigueur. Trois sociétés, à savoir Laborex Burkina, Tedis Pharma et Ubipharm, ont appliqué ce nouveau coefficient à partir de février 2023, entraînant une hausse des prix des médicaments concernés. La société DPBF, quant à elle, n'a pas appliqué cette mesure.

À l'issue des investigations, la Commission de l'UEMOA, saisie par la Commission nationale de la concurrence et de la consommation (CNCC), a établi, par sa décision n°04/2026/COM/UEMOA du 27 février 2026, une violation des dispositions du Traité de l'UEMOA par le SPBF et les trois grossistes concernés. Elle leur a infligé des sanctions financières respectives d'un million (1 000 000) FCFA pour le syndicat et de cinquante millions (50 000 000) FCFA à chacune des trois sociétés. La société DPBF a été mise hors de cause.

Au regard de ces faits et de leurs répercussions sur les consommateurs, notamment les malades, le Gouvernement a décidé de la dissolution du SPBF. Cette mesure est prise conformément à la loi n°011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association au Burkina Faso.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

Le Conseil a adopté un rapport relatif à la demande d'agrément pour la nomination d'un Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Rwanda auprès du Burkina Faso.

À cet effet, il a donné son accord à la nomination de Monsieur Moses RUGEMA à cette fonction.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Le Conseil a adopté deux (02) rapports portant sur des projets spécifiques du ministère de la Justice et la nomination des membres de l'Autorité de régulation de la communication et du traitement des données à caractère personnel (ARCOD).

- **Réalisation de la première phase du Palais de Justice de Bobo-Dioulasso**

Le premier rapport concerne la réalisation des études techniques, le suivi-contrôle et la construction de la première phase du Palais de Justice de Bobo-Dioulasso.

Le coût global de ces projets est estimé à 5 952 162 965 FCFA TTC, avec un financement assuré par le budget de l'État.

- **Nomination des membres de l'ARCOD**

Le second rapport porte sur un projet de décret relatif à la nomination des membres de l'ARCOD.

L'adoption de ce décret permet la nomination de dix (10) membres au sein de cette autorité, conformément aux dispositions de la loi organique n°38-2026/ALP du 03 août 2026 portant dénomination, attributions, composition, organisation et fonctionnement de l'ARCOD.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE LA SANTE**

Le Conseil a adopté quatre (04) rapports portant sur l'organisation des structures sanitaires, la construction de nouveaux centres hospitaliers et le renforcement des capacités de riposte contre les maladies infectieuses.

- **Approbation des statuts particuliers de l'ABMTA**

Le premier rapport concerne un projet de décret portant approbation des statuts particuliers de l'Agence burkinabè de médecine traditionnelle et alternative (ABMTA).

L'adoption de ce décret vise à doter l'Agence d'un cadre réglementaire lui permettant d'accomplir efficacement ses missions.

- **Approbation des statuts particuliers du Faso CDC**

Le deuxième rapport porte sur un projet de décret relatif à l'approbation des statuts particuliers du « Faso Center for Disease Control and Prevention », en abrégé « Faso CDC ».

Ce décret vise également à doter cette structure de textes réglementaires nécessaires à l'accomplissement efficace de ses missions.

- **Construction et équipement de quatre Centres hospitaliers régionaux universitaires**

Le troisième rapport concerne des projets spécifiques du ministère de la Santé relatifs à la construction, à l'équipement, au suivi architectural et au suivi-contrôle des travaux des Centres hospitaliers régionaux universitaires (CHRU) de Fada N'Gourma, Kaya, Koudougou et Banfora.

Ces réalisations s'inscrivent dans la phase I (2026-2030) du Projet de construction et d'équipement de neuf (09) CHRU (PCE/CHRU), d'une capacité de 500 lits chacun.

Le coût de construction et d'équipement des quatre (04) CHRU est estimé à 324 milliards FCFA HT, tandis que le suivi architectural et le suivi-contrôle des travaux s'élèvent à 2,4 milliards FCFA TTC. Le financement est assuré par le budget de l'État.

Par ailleurs, le Conseil a instruit les ministres concernés de redimensionner le projet de construction du CHRU de Dédougou et d'y intégrer un centre moderne de radiothérapie.

- **Renforcement de la préparation à la riposte contre les maladies infectieuses**

Le quatrième rapport porte sur des projets spécifiques visant à renforcer les capacités de préparation et de riposte face à d'éventuelles maladies infectieuses.

Les actions prévues concernent notamment :

- la mise en opération de centres de traitement des maladies infectieuses ;
- l'aménagement de sites de quarantaine pour les personnes contacts ;
- la constitution de stocks suffisants d'équipements de protection destinés aux soignants.

Le coût global de ces projets est estimé à 1 521 039 229 FCFA, financé par le budget de l'État.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT**

Le Conseil a adopté trois (03) décrets portant sur le renforcement du cadre institutionnel de deux structures publiques et la création d'une société d'État destinée à soutenir l'approvisionnement des Forces de défense et de sécurité.

- **Approbation des statuts de la Société viticole du Burkina (SOVIB)**

Le premier décret porte approbation des statuts de la société d'économie mixte dénommée Société viticole du Burkina (SOVIB).

Son adoption vise à doter la société d'un cadre réglementaire lui permettant d'accomplir efficacement ses missions.

- **Approbation des statuts particuliers de l'ABIPEX**

Le deuxième décret concerne l'approbation des statuts particuliers de l'Agence burkinabè de l'investissement et de promotion des exportations (ABIPEX).

Il vise à doter l'Agence des textes réglementaires nécessaires à l'accomplissement efficace de ses missions.

- **Création de l'Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité (Economat-FDFS)**

Le troisième décret porte création d'une société d'État dénommée Economat des Forces de défense et des Forces de sécurité (Economat-FDFS).

Cette société aura notamment pour missions :

- d'acquérir, de stocker et de gérer des denrées alimentaires ainsi que diverses marchandises ;
- de mener des activités de transformation, de conditionnement, de traitement et de valorisation de produits agroalimentaires et industriels ;
- de développer les filières locales de production, notamment la riziculture, l'élevage, la pêche et l'agro-industrie, en lien avec ses besoins d'approvisionnement ;
- de réaliser toute opération commerciale, industrielle, mobilière, immobilière, financière ou civile.

Son capital social est fixé à 1 milliard FCFA.

L'adoption de ce décret consacre ainsi la création de cette nouvelle société d'État.

✓ **AU TITRE DU MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES**

Le Conseil a adopté un décret portant octroi d'un permis d'exploitation industrielle de grande mine de zinc à la Société de participation minière du Burkina Faso (SOPAMIB) PERKOA SA.

- **Contexte et objectifs de la reprise de l'exploitation**

Située dans la commune de Réo, province du Sanguié, région de Nando, la mine de zinc de Perkoa était précédemment exploitée par la société Nantou Mining Burkina Faso SA, titulaire d'un permis d'exploitation d'une durée de 20 ans.

Les activités d'extraction industrielle avaient été suspendues à la suite de la tragédie survenue le 16 avril 2022. Cette interruption prolongée a entraîné des conséquences socio-économiques importantes, notamment des pertes d'emplois au niveau local ainsi qu'une baisse des recettes fiscales et douanières de l'État.

La reprise de l'exploitation par la SOPAMIB vise à sécuriser le patrimoine minier national, à relancer l'économie locale et à garantir une exploitation respectueuse des exigences environnementales et des normes de sécurité.

- **Perspectives de production et retombées économiques**

La durée de vie prévisionnelle de la mine est estimée à quatre (04) ans, pour une production totale attendue de 576 000 tonnes de concentré polymétallique.

Les principales retombées économiques et financières attendues sont les suivantes :

- Investissements prévus : 37 milliards FCFA ;
- Chiffre d'affaires prévisionnel : 270 milliards FCFA ;
- Contribution directe au budget de l'État : 84 827 405 843 FCFA ;
- Contribution au Fonds minier de développement : 2 704 643 521 FCFA.

Sur le plan social, la mise en œuvre du projet devrait permettre la création et la consolidation de 400 emplois directs et d'environ 850 emplois indirects.

L'adoption de ce décret autorise ainsi la SOPAMIB PERKOA SA à reprendre l'exploitation industrielle de la mine de zinc de Perkoa.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le Conseil a été informé de deux communications portant sur l'organisation de la célébration du 11 décembre 2026 et la participation du Burkina Faso aux travaux d'harmonisation des pratiques en matière de migration de la main-d'œuvre et de protection sociale dans l'espace de l'Alliance des États du Sahel (AES).

- ✓ **Le ministre de la Justice**, assurant l'intérim du ministre d'État, ministre de l'Administration territoriale et de la Mobilité, a présenté une communication relative à la célébration du 11 décembre 2026, placée sous le thème : « Révolution progressiste populaire au Burkina Faso : une consécration des résistances à la domination coloniale et à l'impérialisme ».

Cette célébration vise notamment à :

- réaffirmer la souveraineté nationale et la maîtrise du destin du pays ;
- valoriser les efforts de modernisation des équipements militaires et de transformation socio-économique ;

- rendre hommage aux Forces armées nationales, aux forces de sécurité intérieure, aux Volontaires pour la défense de la Patrie (VDP) et au peuple burkinabè.

La manifestation sera marquée par une grande parade militaire à Ouagadougou.

Par ailleurs, le dispositif national d'organisation a été déployé dans les régions à travers la mise en place de comités régionaux présidés par les gouverneurs. Cette organisation vise à favoriser une forte mobilisation des populations et à renforcer la cohésion et l'unité entre les différentes composantes du peuple et son armée.

- ✓ **Le ministre des Serviteurs du Peuple** a présenté le compte rendu de la participation du Burkina Faso aux ateliers organisés à Niamey, en République du Niger, respectivement du 17 au 21 septembre 2026 et du 17 au 24 septembre 2026.

Ces rencontres ont porté sur l'élaboration de trois instruments communs :

- un guide d'harmonisation des pratiques en matière d'embauche des travailleurs migrants ;
- un guide du travailleur migrant ;
- une convention sur la portabilité des prestations sociales des travailleurs au sein de l'AES.

Ces travaux s'inscrivent dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'An II de la Confédération des États du Sahel, adoptée le 26 février 2026 à Ouagadougou. Celle-ci prévoit notamment l'optimisation de la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre dans l'espace confédéral.

L'objectif est de mieux encadrer la mobilité des travailleurs entre les États membres, de faciliter les procédures administratives de recrutement, de renforcer l'information des travailleurs sur leurs droits et obligations et d'assurer la continuité de leurs droits sociaux.

La participation du Burkina Faso à ces ateliers traduit ainsi sa volonté de consolider la coopération entre les États membres de l'AES dans les domaines du travail et de la protection sociale.

COTE D'IVOIRE

A la date du 19 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres de la Côte d'Ivoire n'a été publiée. La dernière remonte au mercredi 14 octobre 2026.

GUINEE BISSAU

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mardi 17 novembre 2026, sous la direction de l'exécutif conduit par le Premier ministre Ilídio Vieira Té.

Le Conseil des ministres examine des projets de textes sur les transactions électroniques et la protection sociale

Bissau, 17 novembre 2026 – Sous la présidence du Premier ministre, Ilídio Vieira Té, le Conseil des ministres de Guinée-Bissau s'est réuni le 17 novembre 2026 afin d'examiner plusieurs questions relatives à la modernisation du cadre juridique national, au renforcement de la protection sociale et à la coopération internationale.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- ✓ **Au titre des textes** examinés, deux initiatives législatives ont particulièrement retenu l'attention :
- La proposition de loi sur les transactions électroniques, visant à moderniser le cadre juridique applicable aux opérations numériques, à renforcer la sécurité des échanges électroniques et à favoriser la confiance des citoyens et des opérateurs économiques dans les transactions dématérialisées ;
- Le projet de décret portant création du Fonds national de garantie des mutuelles, destiné à mettre en place un mécanisme national de garantie afin de renforcer les dispositifs de protection sociale et de solidarité communautaire.

Le communiqué du Conseil des ministres précise que ces deux textes ont fait l'objet de discussions, sans annoncer leur adoption définitive.

Par ailleurs, le Conseil a salué la participation de la délégation guinéenne, conduite par le Premier ministre, à la 31e Conférence des Parties sur les changements climatiques (COP31), tenue du 11 au 13 novembre 2026 à Antalya, en Turquie. Cette participation a notamment permis de mettre en évidence la vulnérabilité climatique du pays et de plaider en faveur d'un financement climatique plus équitable, accessible et suffisant, ainsi que d'une mobilisation accrue de ressources en faveur du développement durable.

Enfin, le Conseil des ministres a pris acte de la désignation de M. Ilísio Bubacar Correia Jaló au poste de Directeur général des Études, de la Planification et de l'Évaluation du Système éducatif, au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Dans l'ensemble, cette réunion traduit la volonté des autorités guinéennes de poursuivre les réformes institutionnelles, de renforcer les mécanismes de protection sociale et de consolider la coopération internationale, notamment dans les domaines du numérique et du financement climatique.

MALI

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le vendredi 13 novembre 2026, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Général d'Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

✓ **Sur le rapport du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population**

Le Conseil des ministres a adopté deux projets de textes.

- **Le premier** porte sur la réglementation de la profession d'Ingénieur Géomètre-Topographe. Cette réforme vise à remédier aux insuffisances du cadre juridique actuel, notamment celles relevées dans les Lois n°97-026 et n°97-027 du 20 mai 1997, relatives respectivement à l'Ordre des géomètres-experts et aux entrepreneurs des travaux cartographiques et topographiques.

Les nouveaux textes instituent un cadre juridique unique pour la profession ainsi qu'un Ordre national regroupant les professionnels qualifiés du secteur. Cette réforme devrait contribuer à une meilleure organisation de la profession, à l'amélioration de la qualité des travaux topographiques et fonciers, à la réduction des conflits fonciers et au renforcement de la sécurisation des opérations d'urbanisme et d'aménagement.

- **Le second** texte est un projet de décret portant affectation au ministère de l'Éducation nationale d'une parcelle de terrain objet du Titre foncier n°283821 du Cercle de Kati, située à Badougou-Nafadji, dans la Commune rurale du Mandé. D'une superficie de 4 hectares, 85 ares et 42 centiares, cette parcelle est destinée à la construction d'un Lycée d'Excellence.

Cette infrastructure vise à renforcer les capacités d'accueil du système éducatif et à améliorer l'accès des élèves à un enseignement secondaire de qualité, à travers des espaces d'apprentissage modernes.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

✓ **Le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde Sceaux** a informé le Conseil des Ministres de la participation du Mali à la 3e Réunion ministérielle de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), tenue le 28 octobre 2026 à Bakou, en Azerbaïdjan. Cette rencontre a été précédée d'une réunion préparatoire des hauts fonctionnaires chargés de l'application des lois anticorruption des États membres.

À cette occasion, la délégation malienne a présenté les avancées enregistrées par le pays en matière de lutte contre la corruption et l'impunité, notamment à travers :

- l'institution de juridictions spécialisées ;
- l'instauration de l'imprescriptibilité des infractions de corruption ;
- la réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale ;
- la création et l'opérationnalisation de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués.

Les travaux ont abouti à l'adoption de recommandations et de résolutions visant à renforcer les dispositifs de prévention et de lutte contre la corruption dans les États membres de l'OCI.

✓ **Le ministre de l'Agriculture** a informé le Conseil des ministres de la participation du Mali à la réunion des ministres sectoriels consacrée aux Livres blancs et aux Programmes régionaux des filières coton-textile, phosphates-engrais et riz, tenue le 23 octobre 2026 à Ouagadougou, au Burkina Faso.

Organisée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique « IMPACT 2030 » de la Commission de l'UEMOA, cette rencontre visait à assurer le portage politique des orientations de développement de ces trois filières à l'horizon 2040, ainsi que de leurs programmes régionaux pour la période 2026-2030.

À l'issue des travaux, les ministres ont pris acte des Livres blancs et approuvé les Programmes régionaux, qui fixent les objectifs suivants :

- Coton-textile : transformer au moins 50 % de la fibre produite dans l'Union ;
- Phosphates-engrais : porter la consommation d'engrais de 13 kg/ha à 50 kg/ha ;
- Riz : relever le taux d'autosuffisance de 58 % à 90 %.

Les ministres se sont également engagés à intégrer ces programmes dans les politiques, stratégies et budgets nationaux, à assurer leur portage politique et à transmettre à la Commission de l'UEMOA les portefeuilles de projets nécessaires à leur mise en œuvre.

✓ **Le ministre de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille** a informé le Conseil des ministres de deux événements majeurs consacrés à la protection des droits de l'enfant.

- **Le premier** concerne la 37e édition de la Journée mondiale des droits de l'enfant, prévue le 20 novembre 2026 sous le thème : « Ma journée, mes droits, mon futur ». Cette célébration sera l'occasion d'évaluer la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, d'identifier les progrès accomplis et de relever les défis persistants.

Elle vise notamment à sensibiliser les populations au respect des droits de l'enfant, à favoriser le dialogue entre les enfants et les décideurs sur l'importance des documents d'état civil et à

renforcer l'engagement des autorités et des leaders communautaires en faveur de leur protection.

- **Le second** point porte sur la participation du Mali à la 2e Conférence ministérielle mondiale pour mettre fin à la violence contre les enfants, prévue du 18 au 19 novembre 2026 à Manille, aux Philippines.

Cette rencontre vise à dresser le bilan des progrès réalisés par les États et à définir de nouveaux engagements pour renforcer la prévention des violences, les mécanismes de répression, la prise en charge des victimes et le soutien aux familles.

La participation du Mali permettra de partager son expérience, de valoriser son expertise et de présenter les avancées enregistrées en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux enfants.

✓ **Le ministre de la Santé et du Développement social** a présenté au Conseil des ministres la situation épidémiologique du pays, marquée notamment par une diminution du nombre de cas confirmés de dengue par rapport à la semaine précédente.

Face aux risques sanitaires persistants, le Président de la Transition, Chef de l'État, a appelé les populations au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre les maladies, afin de consolider les efforts de riposte sanitaire.

NIGER

A la date du 19 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Niger n'a été publiée. La dernière remonte au jeudi 29 octobre 2026.

SENEGAL

Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 18 novembre 2026, au Palais de la République, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Lors du Conseil des ministres, le Président de la République a présenté une communication portant sur plusieurs enjeux majeurs de la vie nationale, notamment l'héritage des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ) Dakar 2026, la prévention de la migration irrégulière, la modernisation des Forces armées et la promotion culturelle.

✓ **Bilan et valorisation de l'héritage des JOJ Dakar 2026**

Le Chef de l'État s'est félicité du succès des 4e Jeux olympiques de la Jeunesse d'été, organisés au Sénégal du 31 octobre au 13 novembre 2026, et dont la réussite organisationnelle et sportive a été saluée par le Comité international olympique (CIO) et les 205 délégations participantes. Il a souligné le caractère historique de cet événement, qui constitue la première manifestation olympique organisée sur le continent africain.

Il a félicité l'ensemble des acteurs ayant contribué à son organisation et salué les performances de la délégation sénégalaise, la « Team Sénégal ». À cet effet, des distinctions seront décernées le 20 novembre 2026 aux acteurs de l'organisation et aux athlètes médaillés.

Le Président a également instruit le Premier ministre de préparer, avant la fin de l'année, un Conseil présidentiel consacré à l'évaluation des JOJ et à la définition des perspectives de valorisation de leurs acquis. Il a notamment insisté sur l'entretien des infrastructures sportives, la poursuite de l'accompagnement des jeunes athlètes et l'élaboration d'un programme national de consolidation de l'héritage multisectoriel des JOJ, appuyé par un Livre blanc retraçant l'organisation et les enseignements de cet événement.

- ✓ **Renforcement de la prévention et de la lutte contre la migration irrégulière**

Face à l'intensification des départs de migrants vers l'Europe et à la tragédie maritime de Lompoul, le Chef de l'État a appelé au renforcement des contrôles sur les côtes et à l'adoption de mesures gouvernementales urgentes.

Il a demandé au ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique de produire un rapport circonstancié sur le phénomène, les solutions envisageables et le bilan des actions du Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI).

Par ailleurs, il a souligné la nécessité d'accélérer les politiques publiques en faveur de la jeunesse, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de l'emploi et de l'entrepreneuriat, ainsi que l'autonomisation économique des femmes. Il a instruit le Premier ministre d'organiser une réunion consacrée à ces questions et de lui soumettre des propositions relatives à un programme spécial d'insertion et de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

- ✓ **Célébration de la Journée des Forces armées**

Le Président de la République a annoncé qu'il présidera, le 19 novembre 2026, au quartier Dial Diop, la Journée des Forces armées, placée sous le thème : « Forces armées, vecteurs de l'intégration sous-régionale et de la sécurité collective ».

Il a salué le professionnalisme et l'engagement des Forces armées dans la préservation de la sécurité nationale et sous-régionale, tout en réaffirmant sa volonté de poursuivre les efforts en matière d'amélioration des conditions militaires, d'équipement et de modernisation des forces de défense et de sécurité.

- ✓ **Organisation de la 16e édition de la Biennale de l'Art africain contemporain**

Prévue du 19 novembre au 19 décembre 2026, la 16e édition de la Biennale de l'Art africain contemporain a été présentée comme un rendez-vous majeur du calendrier culturel africain et international.

Le Chef de l'État a demandé au Premier ministre et aux ministres concernés de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de cette manifestation, dont il présidera la cérémonie d'ouverture le 19 novembre 2026.

- ✓ **Agenda présidentiel et coopération internationale**

Le Président de la République a également rendu compte de sa participation au Forum de Paris sur la Paix, les 10 et 11 novembre 2026, ainsi qu'au 20e Sommet de la Francophonie, tenu du 14 au 16 novembre 2026 à Phnom Penh, au Cambodge.

Son agenda prévoit également une tournée économique dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, du 26 au 29 novembre 2026, la commémoration de la Journée des Tirailleurs le 1er décembre 2026, ainsi que l'inauguration de l'usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles le 3 décembre 2026.

Par ailleurs, le 20 novembre 2026 sera consacré à la réception des médaillés, du mouvement olympique et des acteurs culturels ayant contribué à l'organisation des JOJ Dakar 2026.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Le Premier ministre a réitéré les félicitations du Gouvernement au Président de la République pour son leadership dans l'organisation des JOJ Dakar 2026, ainsi que pour sa participation au Sommet de Paris sur la Paix et au Sommet de la Francophonie à Phnom Penh.

- ✓ **Valorisation de l'héritage des JOJ Dakar 2026**

Le Premier ministre a souligné que l'héritage des Jeux devra se traduire par des retombées économiques et sociales durables, notamment en matière de création d'emplois, de développement des compétences et de création d'activités pérennes.

Inscrit dans l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050, le programme « JOJ Impact-Héritage » vise à transformer les investissements et les partenariats issus des Jeux en opportunités économiques dans les secteurs du sport, du tourisme, des industries culturelles et créatives ainsi que de l'organisation de grands événements.

À cet effet, un projet d'arrêté du Premier ministre est en cours de finalisation pour mettre en place un cadre de gouvernance du programme, conformément à l'arrêté présidentiel du 30 janvier 2026 relatif au Comité de Veille. Dans l'attente, les ministres concernés ont été instruits de veiller à la préservation des infrastructures, équipements et partenariats issus des Jeux.

Le Premier ministre a également insisté sur la nécessité de placer la jeunesse au cœur de cet héritage. Les bases de données des volontaires des JOJ et des structures d'insertion seront

ainsi exploitées pour faciliter leur orientation vers la formation, les stages, le service civique, l'emploi et l'entrepreneuriat.

- ✓ **Suivi du Port multifonctions de Ndayane et du Réseau gazier du Sénégal**

Concernant le Port multifonctions de Ndayane, le Premier ministre a insisté sur la sécurisation des ressources financières nécessaires à l'indemnisation des personnes concernées et à la libération des emprises. Il a également souligné l'importance de respecter les délais de raccordement au réseau électrique de la SENELEC, afin de permettre la réalisation des essais programmés en 2027.

S'agissant du Réseau gazier du Sénégal, il a demandé une attention particulière à la sécurisation des financements, au respect du calendrier de mise en œuvre ainsi qu'à la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux du projet.

- ✓ **Préparatifs de la commémoration du 82e anniversaire du massacre de Thiaroye**

Le Premier ministre a enfin présenté l'état des préparatifs de la commémoration du 82e anniversaire du massacre des tirailleurs sénégalais à Thiaroye, prévue le 1er décembre 2026.

À cette occasion, il a invité les ministres concernés à accélérer la structuration de trois projets majeurs : le Mémorial national, le Centre de documentation et de recherche, ainsi que le Conseil national de la Mémoire et de la Gestion du Patrimoine historique.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

- ✓ **Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement** a fait une communication sur l'organisation de la 3e Conférence des Nations Unies sur l'Eau, l'inauguration de l'Usine de dessalement d'eau de mer des Mamelles et le lancement du Pacte présidentiel sur l'Eau.
- ✓ **Le Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage** a fait une communication sur la préparation de la campagne de commercialisation des produits agricoles 2026-2027.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté le projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la Charte africaine du Transport maritime révisée, adoptée le 26 juillet 2010 à Kampala et entrée en vigueur le 14 août 2025.

TOGO

A la date du 19 novembre 2026, aucune information nouvelle sur une réunion du Conseil des ministres du Togo n'a été publiée. La dernière remonte au vendredi 6 novembre 2026.

Disclaimer

Le présent document ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de la SA2IF, en vue d'une quelconque transaction. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre purement informatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Elles ne reflètent qu'un document de synthèse de tous les communiqués de conseil des ministres de la zone UMOA lus par les équipes de la SA2IF et elles sont sujettes à des modifications à tout moment et sans préavis.